
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 20 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis SCHEUER

Sont présents: Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame MARTIN

Représentés:

Excusés: Sylviane METZ-LOPES, Laurent FEUERSTEIN, Sébastien NICKLAUS, Michael ZEHR

Absents: Nicolas DETTWILLER

Secrétaire de séance: Myriame MARTIN

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024
3. Vote du compte de gestion - commune
4. Vote du compte administratif - commune
5. Affectation du résultat - commune
6. Vote du compte de gestion - périscolaire
7. Vote du compte administratif - périscolaire
8. Affectation du résultat - périscolaire
9. Etat annuel des indemnités des élus
10. Forêt communale - programme d'actions 2024
11. Mise à jour du tableau de classement des voies communales
12. Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal
13. Information et questions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 qui a été transmis avec la convocation.

Madame Myriame MARTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion - commune (DE 2024 008)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif - commune (DE 2024 009)

Sous la présidence de Mme Marianne SCHNEPP, adjointe au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	543 876.40			483 188.42	543 876.40	483 188.42
Opérations exercice	886 490.12	1 012 750.80	1 226 807.53	1 711 375.63	2 113 297.65	2 724 126.43
Total	1 430 366.52	1 012 750.80	1 226 807.53	2 194 564.05	2 657 174.05	3 207 314.85
Résultat de clôture	417 615.72			967 756.52		550 140.80
Restes à réaliser	38 170.20	125 609.00			38 170.20	125 609.00
Total cumulé	455 785.92	125 609.00		967 756.52	38 170.20	675 749.80
Résultat définitif	330 176.92			967 756.52		637 579.60

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Affectation du résultat de fonctionnement - commune (DE 2024 010)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. le Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 967 756,52 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	483 188.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	655 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	484 568.10
Résultat cumulé au 31/12/2023	967 756.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	967 756.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	330 176.92
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	637 579.60
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion - périscolaire (DE 2024 011)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif - périscolaire (DE 2024 012)

Sous la présidence de Mme Marianne SCHNEPP, adjointe au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif du budget périscolaire 2023 qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent	Dépenses Déficit	ou Recettes Excédent
Résultats reportés				1 795.49		1 795.49
Opérations exercice	3 811.21	3 811.21	245 044.88	243 249.39	248 856.09	247 060.60
Total	3 811.21	3 811.21	245 044.88	245 044.88	248 856.09	248 856.09
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget périscolaire 2023 et constate qu'aucun produit n'est à affecter en raison de l'équilibre dépenses / recettes.

Etat annuel de l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant au sein du conseil municipal (DE 2024 013)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement et à la proximité prévoit l'obligation annuelle d'établir un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Cet état a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Cet état n'a pas fait l'objet d'un vote.

Forêt communale - programme des travaux 2024 (DE 2024 014)

Monsieur Christian SPADA, adjoint au Maire chargé de la forêt, soumet au conseil municipal le programme prévisionnel des travaux sylvicoles et d'infrastructures pour l'exercice 2024 tel que proposé par l'ONF, soit :

Travaux sylvicoles : 1 920,00 € HT

- Dégagement manuel des régénérations naturelles (1,5 ha)

Travaux d'infrastructure : 570,00 € HT

- Réseau de desserte : entretien des accotements et talus

-> Total estimatif : 2 490,00 € HT

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, approuve le programme des travaux établi par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2024.

Classement de parcelles dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de classement des voies (DE 2024 015)

M. le Maire rappelle que, par délibération du 25 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de classer dans le domaine public diverses parcelles acquises par la commune de Drulingen dans le cadre de la réalisation de lotissements ou d'alignements de voirie.

Il indique qu'il y a lieu d'effectuer quelques régularisations supplémentaires. Il convient de transférer dans le domaine public les parcelles suivantes appartenant à la commune et qui, de par leurs caractéristiques, sont assimilables à de la voirie communale :

Nom de la rue / Localisation	Section - N° de parcelle	Contenance
Route de la Petite-Pierre	16 - 101	1 200 m ²
	16 - 106	3 553 m ²
Place Martzloff	3 – 45	3 208 m ²
	3 – 46	2 617 m ²
	3 – 47	496 m ²
	3 - 604	298 m ²
Impasse des pruniers	4 – 284	109 m ²
	4 - 286	48 m ²
	4 - 288	48 m ²
	4 - 290	110 m ²
	4 - 292	42 m ²
Rue de Siewiller	4 - 294	48 m ²
	4 - 281	88 m ²
	15 - 95	1 357 m ²
Rue de la Gare	15 - 122	84 m ²
	6 - 240	21 m ²
	6 - 242	36 m ²
	6 - 244	113 m ²
	6 - 246	107 m ²
	6 - 249	399 m ²
	6 - 252	139 m ²
	6 - 255	160 m ²
6 - 257	53 m ²	
Parking rue Koch	1 - 135	1 050 m ²
Parking rue de Weyer	4 – 215	298 m ²
	4 - 306	596 m ²

M. le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

En conséquence, M. le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et de fixer la longueur de voies communales à 15 173,15 mètres.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, décide :

- de classer dans le domaine public les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus,
- de valider la mise à jour du tableau de classement des voies communales (ci-joint en annexe),
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Compte-rendu du Maire des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- Marchés et accords-cadres (2° de la délibération du 8 juin 2020)

La présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 1000 € et dont les notifications sont intervenues entre le 30 janvier 2024 et le 25 février 2024.

Date	Fournisseur	Objet	Montant (HT)
03/02/2024	2KPose	Porte d'entrée 35 rue Gal Leclerc	5 235,71
13/02/2024	BEREST	Permis d'aménager (projet rue Koch)	2 500,00
20/02/2024	Ets Jean Klein	Boitier de renvoi d'angle	2 209,05

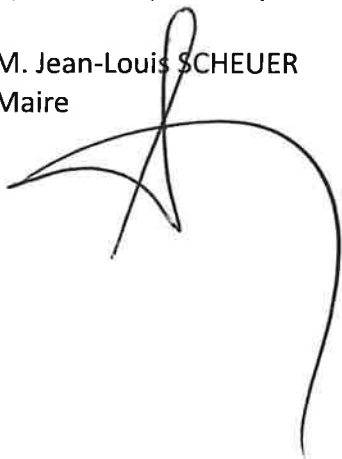
- Droit de préemption urbain (13° de la délibération du 8 juin 2020)

Le 02/02/2024, décision n° 2024-006 de ne pas faire valoir le droit de préemption sur le bien situé 4 rue du Hohlweg, parcelles cadastrées section 3 n° 278, 320, 432, 829, 830 d'une superficie de 31,24 ares appartenant à Mme Myriame MARTIN et Mme Elfriede MARTIN.

- Acquéreurs : M. Clément LOTT et Mme Elisa POLEWIAK

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h30.

M. Jean-Louis SCHEUER
Maire



Mme Myriame MARTIN
Secrétaire de séance



Annexe 1 – Tableau de classement des voies

LISTE DES VOIES COMMUNALES AU 26 FEVRIER 2024

Code RVOLI	N° d'ordre	Appellation	Appellation BD-TOPO	Designation du point d'origine, des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité		Section	Longueur (en m)	Largeur moyenne BD-TOPO (en m)
				Point d'origine	Point d'extrémité			
	1	VSN-066		RUE DU PRINTEMPS	RUE DES JARDINS	5	68,76	4
006R	2	RUE DU DOCTEUR SCHNEIDER	R DU DOCTEUR SCHNEIDER	RUE DE DURSTEL	RUE DU PROFESSEUR FROELICH	2	216,12	4
0097F	4	RUE DE LA FONTAINE	R DE LA FONTAINE	RUE D ASSWILLER	RUE D DURSTEL	1	52,20	4
	9	VSN-068		RUE JACQUES PREVERT	RUE LAMARTINE	AB	83,73	4
	11	VSN-016		RUE DU COLONEL WACK	RUE DU COLONEL WACK	1	129,11	4
	12	VSN-039		RUE DE LA FONTAINE	RUE DE DURSTEL	1,2	60,87	4
0210D	15	PL DES POETES		RUE LAMARTINE	RUE LAMARTINE	3	78,10	4
0190G	18	ALLEE DES HETRES	ALLEE DES HETRES	VSN-001	RUE DE DURSTEL	14,2,3,AB	501,08	4
0210D	20	RUE JACQUES PREVERT	R JACQUES PREVERT	ALLEE DES HETRES	RUE DE DURSTEL	3	290,38	4
0224U	21	RUE LAMARTINE	R LAMARTINE	RUE D ASSWILLER	RUE LAMARTINE	3	281,04	4
0090Y	22	RUE ERCKMANN CHATRIAN	R ERCKMANN CHATRIAN	RUE JACQUES PREVERT	ALLEE DES HETRES	AB	160,07	4
0089M	23	RUE DE DURSTEL	R DE DURSTEL	RUE DU GENERAL LECLERC	VSN-001	14	1 965,95	4
0225V	33	ROUTE DE LA PETITE PIERRE	ROUTE DE LA PETITE PIERRE	ROUTE DE LA PETITE PIERRE	ROUTE DE LA PETITE PIERRE	16	307,59	6
0035N	37	RUE DU COLLEGE		RUE DU GENERAL LECLERC	RUE DU GENERAL LECLERC	14,3	609,72	4
0230A	39	RUE DU LEVANT		RUE DE PHALSBOURG	VSN-061	15,3	535,88	4
0060R	41	RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER	R DU DOCTEUR SCHWEITZER	RUE DE PHALSBOURG	RUE DE PHALSBOURG	4,3	678,10	4
0100J	42	RUE DE LA FORET		RUE DE SIEWILLER	RUE DE SIEWILLER	4	421,73	4
0304F	44	IMPASSE DES PRUNIER	IMPASSE DES PRUNIER	RUE DE SIEWILLER	RUE DE SIEWILLER	4	67,39	3
0360S	49	RUE DE SIEWILLER	R DE SIEWILLER	RUE DU MÜHLBERG	D1061	15	1 072,94	4
0200T	52	RUE DU HOHLWEG	R DU HOHLWEG	RUE DE PHALSBOURG	RUE D OTTMILLER	03, AC	801,28	4
0240L	53	RUE D OTTMILLER		RUE DE PHALSBOURG	RUE DE PHALSBOURG	3	1 265,49	4
0300B	54	RUE DU PROFESSEUR FROELICH		RUE DU GENERAL LECLERC	RUE DE DURSTEL	1,2	429,81	4
0140C	59	RUE DU GENERAL KOCH	R DU GENERAL KOCH	RUE DU GENERAL LECLERC	RUE DU GEN KOCH	1	206,50	4
0037R	61	RUE DU COLONEL WACK	R DU COLONEL WACK	RUE DU PROFESSEUR FROELICH	RUE DU GENERAL LECLERC	1	74,24	4
0120F	70	RUE DE LA GARE	R DE LA GARE	RUE DU GENERAL LECLERC	RUE DE BETWILLER	6	886,37	4
0095D	74	RUE DES FLEURS	R DES FLEURS	RUE HENRI SCHLOSSER	RUE DES ROMAINS	5	206,48	4
	76	VSN-076		RUE DES JARDINS	RUE DES FLEURS	5	68,35	4
0310M	78	RUE DES ROMAINS	R DES ROMAINS	RUE DE SARREGUEMINES	RUE DE SARREGUEMINES	5	270,12	4
0280E	80	RUE DU PRINTEMPS	R DU PRINTEMPS	RUE DES ROMAINS	RUE HENRI SCHLOSSER	5	196,02	4
0030H	82	RUE DU CIMETIERE	R DU CIMETIERE	RUE DU GENERAL LECLERC	RUE DE DURSTEL	2	288,52	4
8056	89	RUE DE L ECOLE		RUE D ASSWILLER	VSN-035	1	190,36	4
	90	VSN-079		RUE DE WEYER	RUE HENRI SCHLOSSER	5	478,24	4
0234E	92	Parking Rue DE WEYER		RUE DE WEYER	RUE DE WEYER	4	167,94	4
0233D	93	IMPASSE DU MOULIN		RUE DE WEYER	RUE DE WEYER	5	186,45	5
0180W	94	RUE DU LISTWEG	R LISTWEG	RUE DU COLLEGE	RUE D ASSWILLER	1,3	141,94	4
0220P	95	RUE HENRI SCHLOSSER	R HENRI SCHLOSSER	VSN-004	RUE DU PRINTEMPS	5	201,15	4
	96	RUE DES JARDINS	R DES JARDINS	RUE DES ROMAINS	RUE HENRI SCHLOSSER	5	225,38	4
	102	VSN-017		RUE DU PROFESSEUR FROELICH	RUE DE DURSTEL	1	33,75	4
0350F	105	RUE DE LA VIEILLE POSTE	R DE LA VIEILLE POSTE	RUE DU PROFESSEUR FROELICH	RUE DU GEN LECLERC	1	60,03	4
0180W	107	RUE HENRI SCHLOSSER	R HENRI SCHLOSSER	RUE DE SARREGUEMINES	RUE DU PRINTEMPS	5	71,24	4
0232C	121	RUE DU MÜHLBERG	R DU MÜHLBERG	RUE DE PHALSBOURG	RUE DE PHALSBOURG	3	194,37	4
0260H	122	RUE DE PHALSBOURG		ASSWILLERWEG	RUE DU GENERAL LECLERC	15, 03, 01	947,96	6
					Longueur en (m)		15 173,15	

